

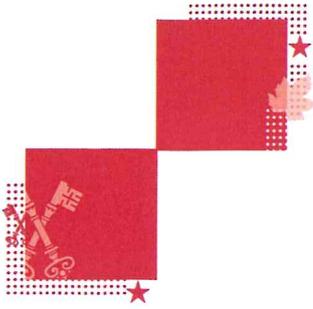
Chamoson  
COMMUNE DE  
VALAIS, SUISSE

# BUDGET 2023

COMMUNE ET BOURGEOISIE

DE

CHAMOSON



Chamoson  
COMMUNE DE  
VALAIS SUISSE

# ASSEMBLEE PRIMAIRE

## CONVOCAATION

---

L'assemblée primaire de la Commune de Chamoson est convoquée le **mercredi 25 janvier 2023 à 19 heures 30**, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. procès-verbal de l'assemblée primaire du 21 décembre 2022,
2. baisse des impôts communaux (modification de l'indexation à 140%) – décision,
3. planification financière - présentation,
4. budget 2023 de la municipalité, présentation et approbation,
5. divers.

Conformément aux dispositions légales, le budget 2023 de la municipalité peut être consulté par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal dès le 6 janvier ainsi que sur le site internet [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 6 janvier 2023

L'Administration communale

# MESSAGE INTRODUCTIF SUR LE BUDGET 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les Communes du 05 février 2004, le Conseil communal porte à votre connaissance un budget de fonctionnement avec une marge d'autofinancement de **Fr. 1'614'344.30**, un budget d'investissements nets de **Fr. 7'487'960.00** et une insuffisance de financement de **Fr. 5'873'615.70**.

Suite à la modification de l'OGFCo adoptée par le Conseil d'Etat le 24 février 2021, les communes et bourgeoisies valaisannes établissent leurs états financiers depuis le budget 2022 selon les normes comptables MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération). Le budget ainsi présenté et les états financiers de comparaison ont été établis selon ces nouvelles normes.

## Lignes directrices du budget 2023

En raison du report des investissements principaux prévus en 2022 (près de 3,8 millions reportés) c'est finalement l'année 2023 qui va voir se concrétiser la fin de ce lourd cycle de mise à niveau de nos infrastructures tel que prévu dans notre planification financière. Le conseil vous propose donc pour l'exercice 2023, un budget qui logiquement présente à nouveau un excédent de charges. La marge d'autofinancement reste raisonnable mais elle est en diminution par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021.

Au niveau des investissements, le budget 2023 se concentre sur les éléments suivants :

- La rénovation du bâtiment hébergeant l'administration communale ainsi que le redéploiement de la crèche en remplacement de l'ancien bâtiment en containers qui n'est plus autorisé (investissements de 2022 reportés et réévalués).
- La sécurisation du dernier tronçon naturel du St-André à l'intérieur du village du Grugnay y compris la pose d'un pont fusible.
- La fin des travaux de modification du réseau d'eau potable dans la région du réservoir de Mayerau afin de s'adapter à la nouvelle infrastructure d'ultrafiltration.

Au niveau du fonctionnement, les éléments particuliers suivants sont à mentionner :

- Le budget 2023 tient compte de diverses augmentations au niveau des coûts de fonctionnement. Le contexte économique actuel et notamment l'inflation à un impact sur diverses charges, notamment le coût des carburants et du combustible. Ces surcoûts seront déjà visibles en 2022, au niveau des achats via les fournisseurs qui répercutent sur leurs factures ces augmentations. De plus, dès 2023 les prix de l'électricité vont également subir une hausse conséquente.
- Les amortissements comptables sont plus conséquents du fait de l'intégration des nouveaux investissements cités entre autres ci-dessus.
- Les charges de personnel augmentent du fait de la pérennisation des nouveaux engagements et du personnel supplémentaire qui sera engagé en lien avec le réaménagement de la crèche.

## Préambule

Le principe du budget est de s'inscrire comme une prévision la plus réaliste possible en tenant compte de ce qui est connu et en anticipant les événements. Du fait des mutations économiques et financières actuelles, cet exercice s'avère chaque année plus ardu. La prudence reste donc de mise.

Notre endettement et les investissements considérables et exceptionnels réalisés ont des conséquences sur le rythme futur de mise en œuvre de nos autres investissements et sur la reconsidération de certains frais de fonctionnement. La tendance à l'augmentation généralisée des prix exige un travail important d'analyse et de remise en question de toutes les charges dans le but de trouver des options d'économies. L'autofinancement des charges liées à l'évacuation des eaux usées reste une priorité impérative.

## Aperçu général budget 2023

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Compte de résultats</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	14'944'597.08	16'596'096.20	16'313'501.70
Revenus financiers	+ CHF	18'340'194.97	18'534'510.00	17'927'846.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>3'395'597.89</b>	<b>1'938'413.80</b>	<b>1'614'344.30</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'395'597.89	1'938'413.80	1'614'344.30
Amortissements planifiés	- CHF	3'174'221.02	2'697'550.00	2'858'960.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	346'620.70	532'300.00	360'497.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	769'742.68	-	716'747.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	144'210.55	158'300.00	152'300.00
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'449'736.20</b>	<b>1'040'665.70</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>500'288.30</b>	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	7'460'461.70	7'285'770.00	8'787'600.00
Recettes	- CHF	1'853'919.63	2'343'491.50	1'299'640.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>5'606'542.07</b>	<b>4'942'278.50</b>	<b>7'487'960.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'395'597.89	1'938'413.80	1'614'344.30
Investissements nets	- CHF	5'606'542.07	4'942'278.50	7'487'960.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>2'210'944.18</b>	<b>3'003'864.70</b>	<b>5'873'615.70</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-

## Considérations générales

Sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2021, du budget 2022, de la situation intermédiaire des comptes 2022 ainsi que des besoins spécifiques, le conseil communal porte à votre connaissance le budget 2023.

Le budget 2023 s'inscrit encore dans un contexte plutôt incertain. Malgré la relativement bonne santé des recettes de la commune, nous avons tenu compte du fait que l'on observe les premiers signes d'une tendance à la stagnation des recettes fiscales en lien avec les personnes physiques alors que la population augmente. De plus, le budget 2023 tient compte de la modification du taux d'indexation, ce dernier étant relevé à 140% (contre 135% ceci provoquant une baisse d'impôts). Des adaptations des déductions forfaitaires auront également lieu en 2023, et l'impact précis de ces changements sur les recettes fiscales des personnes physiques est difficile à évaluer.

Les augmentations de charges, dues principalement aux dépenses liées, à la pérennisation des postes de certains services mais aussi au contexte inflationniste inaugure une période de recherches actives de mesures d'économies.

### Commentaires sur le budget de fonctionnement

Avec des charges totales de Fr. 19'685'258.70 et des revenus totaux de Fr. 18'644'593.-, le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de Fr. 1'040'665.70.

La marge d'autofinancement s'élève quant à elle à Fr. 1'614'344.30.

Par rapport au budget 2022, le budget 2023 prévoit une hausse des revenus de Fr. 110'083.- (+0.59%) ainsi qu'une diminution des charges de Fr. 298'987.50 (-1.49%). Il faut cependant relever qu'un changement de principe de comptabilisation a eu lieu entre les budgets 2023 et 2022 au niveau des services autofinancés :

Dans le budget 2022, les déficits des services autofinancés étaient mis à charge du ménage communal par comptabilisation dans le dicastère « Finances et impôts ».

Alors que pour le budget 2023 les déficits de ces mêmes services ont été intégrés au bilan par les financements spéciaux.

Ce changement de méthode, avait pour effet en 2022 de présenter un total de charges de Fr. 1'008'590.- de plus qu'avec la méthode choisie pour 2023.

Les amortissements planifiés de Fr. 2'858'960.- augmentent de Fr. 161'410.- par rapport au budget 2022 et provoquent l'excédent de charges de Fr. 1'040'665.70, avec l'attribution aux fonds et financements spéciaux et les réévaluations des participations.

### Commentaires sur le budget d'investissements

Les investissements nets prévus au budget 2023 se montent à Fr. 7'487'960.-, en augmentation de Fr. 2'545'681.50 par rapport au budget 2022. Cette augmentation est également due au report de certains importants investissements prévus initialement en 2022 (rénovation du bâtiment communal).

### Commentaires sur le financement

Après déduction de la marge d'autofinancement sur les investissements nets, les dépenses du compte d'investissements font ressortir une insuffisance de financement de Fr. 5'873'615.70.

### Commentaires sur l'évolution de la fortune

La fortune nette estimée à Fr. 3'134'576.51 est en diminution de Fr. 1'040'665.70 par rapport au budget 2022. La fortune de la commune diminue d'année en année en cas d'excédent de charges. La planification financière jusqu'en 2028 n'indique pas de découvert au bilan. Cependant, pour maintenir ces prévisions, il sera essentiel de présenter dans le futur à court terme des comptes avec un déficit aussi moindre que possible, puis par la suite, de réaliser des excédents de revenus dans le but de reconstituer une fortune plus conséquente afin d'aborder l'avenir sereinement.

### Commentaires sur l'évolution des engagements (capitaux de tiers)

Les capitaux de tiers s'élevaient à 37'745'237.95 au 31.12.2021 dont 29'511'600.- de fonds étrangers à long terme. Malgré cet endettement conséquent, la commune est en mesure de faire face aux diverses prochaines échéances (remboursements et paiements des charges d'intérêts) grâce à des liquidités encore en suffisance.

Afin de couvrir l'insuffisance de financement due aux investissements, la commune va très certainement devoir recourir à un nouvel emprunt. Les taux d'intérêts sont cependant moins favorables qu'ils ne l'étaient en 2021 et durant le début de l'année 2022, ainsi seul les emprunts absolument nécessaires et couvrant des investissements importants seront contractés.

## Principales caractéristiques du budget 2023

Le budget 2023 prévoit globalement une augmentation des charges du personnel de Fr. 338'168.70 par rapport au budget 2022. Ce montant est notamment dû à :

- L'indexation des salaires de 2% qui représente un montant total d'environ Fr. 72'000.-
- La pérennisation des engagements réalisés en 2022, environ Fr. 85'000.-
- Nouveaux postes dès septembre 2023 pour la crèche, coût total d'environ Fr. 100'000.-
- Charges sociales, coût total supplémentaire entre les budgets 2023 et 2022 d'environ Fr. 36'000.-.

De plus, comme évoqué plus haut, certains postes de dépenses du budget 2023 ont fait l'objet d'une augmentation systématique. Les coûts de l'électricité, du carburant et du mazout ont été revus à la hausse. Les calculs pour le budget 2023 se sont basés sur l'état des comptes 2022 et 2021 pour faire une projection réaliste.

La méthode d'amortissement dégressive étant appliquée, le montant des amortissements peut varier fortement d'un exercice à l'autre. Le budget pour l'exercice 2023 étant important en terme d'investissements, les amortissements calculés le sont en conséquence.

Ainsi, à l'exception des rubriques concernant les amortissements ordinaires pour lesquels aucun besoin de précision n'est nécessaire, les variations des dépenses et des recettes par rapport **au budget 2022 et aux comptes 2021** proviennent pour l'essentiel des postes ci-dessous.

### **Budget de fonctionnement :**

Remarque : ACE = autres charges d'exploitation

	<b>Budget 2023</b>	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Formation</b>			
1. Charges de personnel, école degré primaire (212)	<b>452'300.00</b>	409'100.00	402'227.41
2. Charges de biens, services et ACE, école degré primaire (212)	<b>550'190.00</b>	481'250.00	505'766.00
3. Charges de transfert, école primaire (212)	<b>1'188'640.00</b>	1'138'030.00	1'135'066.60
4. Charges de transfert, école secondaire (213)	<b>846'840.00</b>	790'680.00	843'719.25
5. Total des charges, accueil à la journée UAPE (218)	<b>910'100.00</b>	848'580.00	883'897.18

- 1.L'augmentation des charges de personnel pour l'école primaire est liée d'une part à l'indexation des salaires, à un nouveau poste (0.25 EPT) pour le nettoyage du bâtiment scolaire, ainsi qu'aux charges sociales employeur liées.
2. Le principal poste d'augmentation est le matériel informatique avec un montant au budget 2023 de Fr. 44'000.- dont Fr. 42'000.- prévus pour être alloués à un projet informatique pour l'accès des élèves à du matériel informatique (équipement personnel ou par classe mis à disposition en fonction de classes d'âges).
3. Les charges de transfert, c'est-à-dire la contribution communale pour les élèves (budget du canton) du degré primaire est en augmentation de 50'610.- en comparaison au budget 2022.
4. Les charges de transfert pour le degré secondaire (CO) sont relativement stables par rapport aux comptes 2021 mais en augmentation par rapport au budget 2022. On peut ainsi noter que la contribution pour les élèves (budget du canton) augmente de Fr. 31'260.- par rapport au budget 2022 et que la participation de la commune aux coûts de fonctionnement du CO des Deux Rives augmente de Fr. 25'000.- par rapport au budget 2022.
5. Le total des charges pour l'accueil à la journée (UAPE) du budget 2023 est supérieur de Fr. 26'202.82 aux comptes 2021 et de Fr. 61'520.- au budget 2022. Globalement, hormis l'augmentation des salaires et la pérennisation des postes en lien avec l'agrandissement de l'UAPE et les charges sociales y relatives, la principale augmentation concerne les frais de repas qui passent de 80'000.- au budget 2022 à Fr. 130'000.- au budget 2023. Cette augmentation est liée au volume d'enfants prenant les repas de midi à l'UAPE. Les recettes de l'UAPE sont elles aussi en augmentation, mais elles sont évaluées prudemment.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Culture, sport et loisirs, église</b>			
6. Charges de transfert, subventions aux sociétés culturelles et sportives (329)	<b>206'000.00</b>	220'000.00	157'304.40
7. Entretien parcours vita et sentiers pédestres (342)	<b>85'000.00</b>	30'000.00	45'662.80

6. Les subventions aux sociétés culturelles et sportives sont en augmentation par rapport aux comptes 2021, mais stables par rapport au budget 2022 qui tenait déjà compte du fait qu'une nouvelle méthode d'attribution a été mise en place.
7. L'entretien des sentiers pédestres prévoit en 2023 des coûts de Fr. 25'000.- pour le traitement des néophytes.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Santé</b>			
8. Soins de longues durées EMS (412)	<b>230'000.00</b>	195'000.00	237'962.70
9. Participation au CMS (421)	<b>338'000.00</b>	307'357.00	275'631.07

8. Par rapport au budget 2022, le budget 2023 prévoit une charge supplémentaire de Fr. 35'000.-. Depuis l'épidémie de Covid-19, les coûts se stabilisent, cependant, les communes doivent prendre en charge une partie des pertes financières liées au Covid-19.
9. La participation communale au CMS est encore en augmentation, ceci en lien avec les charges d'exploitation de la structure. Le montant au budget est celui transmis par le CMS Régional et tient notamment compte du fait qu'à la suite de la fusion des différentes entités, la caisse de pension (LPP) a été harmonisée à partir de 2023, pour la commune, l'impact de ce changement d'institution de prévoyance est très limité.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Prévoyance sociale</b>			
10. Charges de personnel, crèche (5451)	<b>1'008'968.70</b>	858'540.00	884'479.49
11. Aide sociale, participation facture canton (572)	<b>294'900.00</b>	273'400.00	234'135.54

10. L'augmentation des charges de personnel pour la crèche est liée comme tous les autres postes de charges de personnel en partie à l'indexation de 2%, mais aussi et surtout à la nouvelle structure. Les postes nécessaires ont été budgétés à partir de septembre 2023. Les recettes de la crèche augmentent elles aussi mais sont évaluées avec prudence.
11. Le coût de l'aide sociale budgété est représentatif des indications du budget du canton (harmonisation des régimes sociaux), on peut noter une tendance régulière à la hausse des coûts.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Trafic et télécommunications</b>			
12. Charges de biens et services et ACE (615)	<b>590'620.00</b>	539'300.00	737'531.45

12. En comparaison au budget 2022 les charges augmentent de Fr. 51'320.-, cette augmentation s'explique notamment par le renchérissement du prix des carburants, l'augmentation du budget pour le matériel et les fournitures de réparation des véhicules, l'achat d'une licence informatique pour un programme spécifique, la hausse du prix de l'électricité ainsi que les coûts d'entretien pour l'éclairage public et un ajustement des coûts pour le déneigement et le balayage des routes (y compris un montant de Fr. 25'000.- pour le traitement des néophytes).

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>			
13. Charges de biens et services et ACE (710)	<b>313'550.00</b>	261'000.00	275'642.88
14. Taxes annuelles déchets (730)	<b>417'320.00</b>	330'000.00	343'878.65

13. L'augmentation des charges entre les budgets 2022 et 2023 provient de l'augmentation des coûts de l'électricité, des coûts prévus pour des frais d'étude, des coûts d'assurance chose plus élevés en lien avec l'ultrafiltration ainsi que pour l'entretien du réseau d'eau potable.
14. Les taxes déchets ont été adaptées, par le biais de la taxe de base, pour le budget 2023 afin que le service soit autofinancé.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Déficits des services autofinancés</b>			
Eaux usées / STEP	716'747.00	850'700.00	747'084.74
Déchets	0.00	157'890.00	22'657.94

Remarque : Les taxes relatives au service autofinancé eaux usées/STEP ne couvrent pas les dépenses encourues.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Economie publique</b>			
15. Total des charges, améliorations structurelles (812)	35'000.00	0.00	0.00
16. Charges de transfert (815)	46'000.00	0.00	0.00

15. Amortissement en lien avec le plan directeur des routes agricoles (investissement).

16. Il est prévu au budget 2023 des subventions de Fr. 14'100.- pour le chemin agricole de Loutze et de Fr. 21'900.- pour la partie irrigation de la route en question. Ces subventions seront allouées à la bourgeoisie. De plus, une subvention de Fr. 10'000.- sera allouée pour la rénovation de la cabane de Farère.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Finances et impôts</b>			
17. Impôts des personnes physiques (910)	9'985'000.00	10'105'000.00	10'052'876.70
18. Péréquation financière intercommunale (930)	962'376.00	891'850.00	883'874.00
19. Revenus fiscaux, quotes-parts autres (950)	406'000.00	302'700.00	479'626.95
20. Total des charges, intérêts (961)	637'300.00	564'250.00	598'012.07

17. Estimés avec la prudence requise, les impôts des personnes physiques au budget 2023 sont en diminution de Fr. 120'000.- par rapport au budget 2022 et de Fr. 67'876.70 par rapport aux comptes 2021.

Les impôts sur le revenu sont impactés à la baisse par la modification de l'indexation qui passe de 135 à 140% ainsi que par les modifications des déductions forfaitaires valables pour l'imposition 2023. De plus, comme mentionné dans le présent document, une tendance à la baisse des recettes fiscales semble s'observer, ce qui nous impose de faire preuve d'une plus grande prudence que lors des évaluations antérieures. Ainsi, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le budget 2023 indique des recettes inférieures de Fr. 500'000.- en comparaison du budget 2022.

Au niveau des impôts sur la fortune des personnes physiques, la situation est quant à elle plus favorable avec un budget 2023 de Fr. 1'350'000.- contre Fr. 1'000'000.- en 2022.

18. Les données de la péréquation financière intercommunale nous sont transmises par le canton, le montant au budget 2023 dont bénéficiera la commune est supérieur au budget 2022 et aux comptes 2021.

19. Les revenus fiscaux de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les successions et donations sont en augmentation par rapport au budget 2022.

20. L'augmentation des charges est liée à une hausse des pertes sur débiteurs dans le budget 2023 avec un total de Fr. 20'000.- de plus que le budget 2022.

Les charges financières des emprunts à moyen et long terme sont quant à elles augmentées de Fr. 65'000.-. Cette hausse est en lien direct avec le cycle d'investissements importants que connaît la commune et ses besoins de financement.

### **Budget d'investissements :**

Les principaux investissements prévus au budget 2023 sont les suivants :

#### **Administration générale**

- Rénovation du bâtiment administratif, Fr. 3'419'500.- (coût actualisé / projet reporté de 2022 à 2023)

#### **Prévoyance sociale**

- Redéploiement de la crèche-nurserie au rez-de-chaussée du bâtiment administratif, Fr. 2'110'500.- (coût actualisé / projet reporté de 2022 à 2023)

#### **Trafic**

- Réfection Impasse Rouiller à St-Pierre-de-Clages, Fr. 150'000.-
- Sécurisation arrêt de bus à St-Pierre-de-Clages Fr. 150'000.- (./ Subventions cantonales Fr. 75'000.-)

#### **Protection et aménagement du territoire**

- Eau potable, ultrafiltration, suite des travaux, Fr. 850'000.-
- Passerelle Champ Neuf, Fr. 250'000.- (./ Subventions cantonales 152'500.-)
- Correction du tronçon naturel du St-André, Fr. 1'200'000.- (./ Subventions cantonales 780'000.-)

## Aperçu des indicateurs financiers

Compte	Budget	Budget
--------	--------	--------

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	212.2%	245.2%	294.3%	250.2%

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	60.6%	39.2%	21.6%	38.5%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.4%	0.6%	0.8%	0.6%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	169.5%	202.3%	221.9%	197.6%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	33.6%	32.1%	35.3%	33.7%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	17.9%	17.1%	17.1%	17.4%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette nette 1 par habitant	6504	7138	8447	7374

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	18.0%	11.2%	8.8%	12.7%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

### **Conclusion :**

En terme de volume, le budget 2023 comprend un report d'investissements initialement prévus au budget 2022, la commune se trouve encore dans un cycle d'investissements importants. Tous les indicateurs sous-entendent que l'exercice 2023 sera de nouveau tendu, hormis la part des charges d'intérêts qui est qualifiée de bonne. Cependant le plan financier annonce, à la vue des prévisions faites, que la tendance se veut plus favorable pour les années à venir et que la commune ne présentera pas de découvert au bilan. Il va de soi que, pour que cette tendance se réalise, il sera d'autant plus important de maintenir les charges incompressibles à un seuil similaire, d'évaluer le bien fondé et la nécessité de tout prochains investissements mais également d'instaurer des mesures d'économies au niveau des différents postes du compte de fonctionnement.

### **ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAMOSON**

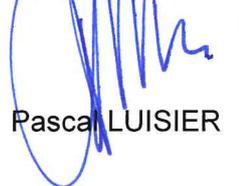
Le Président :



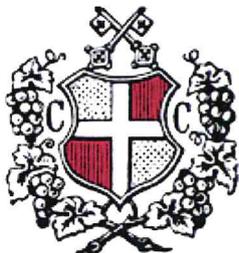
Claude CRITTIN



Le Secrétaire :



Pascal LUISIER



# ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

## CONVOCATION

---

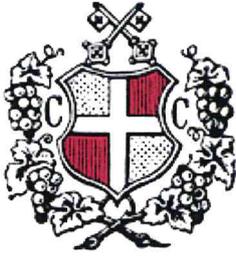
L'assemblée bourgeoisiale de Chamoson est convoquée le **mercredi 25 janvier 2023 à 19h00**, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 7 juin 2022,
2. planification financière - présentation,
3. budget 2023 de la bourgeoisie, présentation et approbation,
4. divers.

Conformément aux dispositions légales, le budget 2023 de la bourgeoisie peut être consulté par chaque bourgeoise et bourgeois, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal dès le 6 janvier ainsi que sur le site internet [www.chamoson.net](http://www.chamoson.net) et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 6 janvier 2023

L'Administration bourgeoisiale



## MESSAGE INTRODUCTIF SUR LE BUDGET 2023

Le budget 2023 de la bourgeoisie qui vous est soumis présente une marge d'autofinancement de Fr. 109'540.-, des investissements nets pour Fr. 260'800.- et une insuffisance de financement de Fr. 151'260.-.

### Fonctionnement

Les charges de fonctionnement du budget 2023, conformément aux souhaits de la commission et du conseil, sont maîtrisées.

Comme les années précédentes, les revenus de fonctionnement se composent essentiellement des locations des bâtiments et immeubles bourgeoisiaux ainsi que d'une subvention communale.

Le budget 2023 tient compte d'une charge de réévaluation pour la participation au Triage forestier des Deux Rives de Fr. 40'000.- pour ramener cette participation au bilan à la valeur adéquate.

### Investissements

Le budget 2023 inclus les investissements suivants :

#### Pour le chemin d'alpage

- Réhabilitation
- Réseau d'irrigation
- Réseau de purinage

#### Pour la buvette de Loutze

- Aménagements extérieurs et voiles d'ombrage

## ADMINISTRATION BOURGEOISIALE DE CHAMOSTON

Le Président :

Claude CRITTIN



Le Secrétaire :

Pascal LUISIER